

Les Voiles de Saint Barth RICHARD MILLE

Avis de Course 2019

1- INVITATION

T.P. SAIL EVENTS vous invite à l'événement "Les Voiles de Saint Barth-RICHARD MILLE" du 14 au 20 AVRIL 2019, avec la collaboration de la Collectivité de St Barthélémy, du Saint Barth Yacht Club, de la Fédération Française de Voile et du CSA.

2-REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

2.1- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).2017-2020.

2.2- Les prescriptions de la FFV traduites pour les concurrents étrangers seront jointes en annexe aux IC.

2.3- Les règles de la jauge IRC, CSA, IMHRR et Multirule..

2.4- Les matériaux biodégradables ne seront pas considérés comme détritrus. Ceci modifie la règle 55.

2.5- La RCV 52 ne s'appliquera pas.

2.6- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur et tous respecter les LVDSBH Minimum Safety Requirements.

2.7- La langue officielle est le français. En cas de conflit avec une traduction, le texte français prévaudra.

3-PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de World Sailing, (Code de publicité) telle que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus d'arbore la publicité choisie et fournie par l'organisation. (DP)

4-ADMISSIBILITE

4.1- La compétition « Les Voiles de Saint Barth-RICHARD MILLE » invite

- les Maxi-yachts, les Minimaxis sous la jauge IRC
- les Racings à concourir sous la jauge CSA > 0,800.
- les Racings multicoque sous la jauge IMHRR
- les OffshoreMultihull sous la jauge MultiRule
- les Melges 24 / J121 / Class 40

4.2- Au vu du nombre d'inscriptions dans chaque groupe, l'AO se réserve le droit de modifier les groupes ou d'en créer à sa discrétion.

5-INSRIPTION et ASSURANCE

5.1- Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- le bulletin d'inscription complété et signé
- le formulaire de renonciation à recours contre le Comité d'organisation, ses partenaires et ses assureurs, dûment daté et signé
- le certificat de jauge
- la liste d'équipage (Nom-prénom-date de naissance et nationalité de tous les équipiers)

5.2- Assurance bateau : Chaque bateau inscrit doit présenter une attestation d'assurance en régata valable pour la durée de la manifestation. (En Français ou Anglais)

5.3- Assurance équipage :

Les équipiers possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile compétition 2019
Les équipiers étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 millions d'€.

Sinon en souscrire une auprès de l'organisation.

Des licences journalières seront disponibles.

6-DROIT D'ENTREE

Les droits d'entrée sont de :

30 à 39 pieds	12 € le pied
40 à 49 pieds	16 € le pied
50 à 59 pieds	18 € le pied
60 à 69 pieds	20 € le pied
70 à 79 pieds	25 € le pied
80 +	30 € le pied

Une fois votre pré-inscription faite, vous pouvez régler votre participation en téléchargeant sur notre site le PDF d'autorisation de paiement ou en joignant les organisateurs par email ou téléphone.

T.P. Sail Events : info@lesvoilesdesaintbarth.com

7-PROGRAMME

Samedi 13 Avril	09h00 Accueil 14h00 Ouverture des inscriptions
Dimanche 14 Avril	10h00 Ouverture des inscriptions 17h00 Fermeture des inscriptions
Lundi 15 Avril	10h00 Briefing des coureurs 12h00 Premier signal d'avertissement
Mardi 16 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Mercredi 17 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Jeudi 18 Avril	Day off
Vendredi 19 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Samedi 20 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement 18H00 Remise des Prix

8-INSTRUCTIONS de COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions à Saint Barthélémy.

9-SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10-CLASSEMENT

10.1- Une course doit être validée pour valider la compétition.

10.2- Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

11-DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12-COMMUNICATIONS RADIO

Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF Marine avec les canaux 72, 12 et 16.

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13-PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les IC.

14-PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 20 Avril 2019. Au moins un prix sera remis aux trois premiers de chaque classe.

15-DROIT A L'IMAGE

En participant aux « Voiles de Saint Barth-RICHARD MILLE », le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos, vidéos ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et du bateau prises lors de l'épreuve et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

CSA : <http://www.caribbean-sailing.com>

OMA : <http://www.offshoremultihull.org/>

IMHRR : <https://www.imhrr.com/>

T.P. Sail Events: B.P.1126 ,97015 Saint Barthélémy Cedex,